



**DONNONS DE LA FORCE
À VOS COMPÉTENCES**

Élections professionnelles

Négocier un accord pour les salariés aidants

Qualité de Vie
au Travail

Dispositif dédié
pour le soutien
aux salariés ayant le
statut d'aidant
familial

Et si l'on ouvrait le dossier « Qualité de Vie au Travail » avec un des thèmes de notre profession de foi qui nous paraît important et qui concerne le soutien à apporter aux salariés aidants ?

Sujet qui va devenir de plus en plus incontournable, la CFE-CGC souhaite venir vous en parler avec des propositions concrètes et pour lequel elle demandera l'ouverture des négociations pour mettre en place un accord. Pour bien comprendre, quelques informations générales :

Un constat

- 4 millions d'aidants sont en activité professionnelle :
 - 57% sont des femmes.
 - La moyenne d'âge est de 52 ans.
- Les besoins régulièrement exprimés par les aidants sont :
 - Soutien car sentiment de solitude et d'isolement.
 - Du temps pour soi.
 - Un rythme d'aide moins intense et forcé.
 - Facilités pour se maintenir dans l'emploi et trouver un équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Et vous ?

Apportez-vous de l'aide à une personne de votre entourage qui rencontre des difficultés dans sa vie quotidienne en raison de son état de santé, d'un handicap ou de son âge (que cette personne vive avec vous, à son domicile ou en institution) ? Au moins une fois par semaine... et au moins 3 heures par semaine ?

Alors vous faites partie de ces 15 millions de français (salariés ou non) qui sont des aidants familiaux !

Beaucoup ne savent pas qu'ils sont des aidants ! Devant une situation qui ne va cesser de s'amplifier, il faut se mobiliser pour que la société et notre employeur nous soutiennent !

Le projet que nous allons proposer à la direction, c'est de disposer pour nos aidants-salariés d'un dispositif dédié pour les accompagner sur deux grands volets :

Aide financière

- Mettre en place un CESU RH Aidants de 1000€.
- Contribution financière pour l'abonnement à une téléalarme.
- Simulation des aides financières auxquelles vous avez droit.
- Favoriser le don de RTT.

Soutien moral & Accompagnement

- Soutien psychologique d'un professionnel.
- Accompagnement pour la livraison de médicaments ou de repas à domicile.
- Un numéro SOS « aidants salariés » pour vos démarches administratives ou un soutien juridique.
- Une solution pour trouver proche de chez vous un professionnel adapté.

Pour être acteur dans nos évolutions, donnez-nous le pouvoir de négocier un véritable accord

VOTEZ CFE-CGC !